



AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2651

AVIS PUBLIC est donné que le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2651 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de corriger le libellé des articles 143 et 248 de manière à en préciser la portée, de permettre l'usage additionnel « Vente au détail d'arbustes en pot (c4a) » dans la zone C-02-537 pour l'immeuble du 1450, boulevard Fiset, d'augmenter le nombre d'étages maximal autorisé à 3 pour un bâtiment principal et d'interdire les sous-sols dans la zone H-03-957 pour l'immeuble du 259, rue Parenteau, et de permettre l'usage « 6534 - Centre d'entraide et de ressources communautaires » dans la zone C-01-108 pour l'immeuble du 801-807, route Marie-Victorin »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 14 janvier 2026 et qu'un certificat de conformité a été émis le 15 janvier 2026, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 16^e jour de janvier 2026.

Le greffier,

René Chevalier